



L'ADIL de la Savoie

Créées à l'initiative du département et de l'Etat, les ADIL, association loi 1901, sont agréées dans le cadre de l'article L.366-1 du CCH (Code de la construction et de l'habitation), qui définit leurs missions, notamment celles d'information et de conseil auprès du public.

Un outil au service du public et des acteurs de l'habitat

La vocation, comme l'originalité, de l'ADIL consiste à offrir au public en un seul lieu, un conseil complet et objectif - conseil juridique, financier et fiscal - sur le logement et l'urbanisme.

AU SERVICE DU PUBLIC

Informés sur leurs droits et obligations, sur l'état du marché du logement et sur les solutions adaptées à leur cas personnel, les usagers qui consultent l'ADIL sont mieux à même de faire un choix éclairé et de prendre en charge leur projet.

Un conseil personnalisé juridique, financier et fiscal sur :

1. Le droit de la location.
2. L'établissement d'un plan de financement ou d'un diagnostic financier adapté à la situation personnelle de l'usager.
3. Les prêts et aides spécifiques en matière d'habitat, allocation-logement,....
4. Les contrats de construction, de cession ou de travaux.
5. Les aides aux travaux, notamment pour l'amélioration de la performance énergétique.

Une aide au logement des ménages en difficultés

L'action en faveur du logement des personnes défavorisées constitue l'une des activités essentielles du réseau. Dans ce domaine, l'ADIL agit en partenariat avec l'ensemble des services sociaux et des associations spécialisées. Il s'agit de favoriser un véritable accès au droit des personnes les plus fragiles, de leur permettre de bénéficier des dispositifs et des aides spécifiques qui leur sont destinés, mais aussi d'identifier les obstacles auxquels elles se heurtent.

AU SERVICE DE SES PARTENAIRES

L'ADIL de la Savoie est :

1. Un expert neutre sur toutes les questions relatives au logement, qu'il s'agisse du secteur social ou privé.
2. Un outil au service de la prévention des difficultés des ménages fragiles et de la lutte contre l'habitat indigne.
3. Un observatoire privilégié de la demande et du comportement des ménages.

L'ADIL de la Savoie est une équipe réactive proche des habitants.

L'efficacité de l'ADIL repose sur la compétence de ses juristes et son implantation à proximité des besoins de la population savoyarde :

Plusieurs permanences dans le département sont organisées (Albertville, Aix-les Bains, la Rochette, Saint Jean de Maurienne, Montmélian), présence également dans les Maisons de justice et du droit.

Ce que l'ADIL ne fait pas :

Elle n'accomplit pas d'actes administratifs.

Elle ne remplit pas la mission de défense du consommateur : si elle renseigne les particuliers sur des points précis du droit du logement, de la construction et de l'urbanisme, elle reste en dehors de tout acte contentieux. Leur rôle consiste, en ce domaine, à orienter le public vers les interlocuteurs spécialisés.

Pour nous contacter :

Par téléphone au 04 79 69 90 20 du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 13h30 à 17h.

Par courrier : l'ADIL de Savoie Bâtiment Evolution 25 rue Jean Pellerin 73000 Chambéry.